AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (458-2022)

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement nº 458-2022 ayant pour objet de modifier le Règlement nº 409 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (règlement promoteur).

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement nº 458-2022 ayant pour objet de modifier le Règlement nº 409 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (règlement promoteur).

Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 13 du Règlement nº 409 aux fins de prévoir une contribution financière de la Municipalité (en argent ou en terrain), lorsque cette dernière exige d'un promoteur, l'ajout de canalisation pour les eaux pluviales (canalisation de fossé) et l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle relativement à la présence de cette canalisation.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 15 août 2022, à 19h30, à la salle du conseil de la Municipalité de Scott située au 1070, route du Président-Kennedy. Lors de cette assemblée, le Projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le Projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, aux heures régulières d'ouverture, ou une copie peut être obtenue et transmise par courriel en adressant une demande à mmbenoit@municipalitescott.com.

Le Projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Scott, ce 27 juillet 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 juillet 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière